



DEPARTEMENT DU VAR

VILLE DE SANARY SUR MER

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

7.1 – NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES



Plan d'Occupation des Sols approuvé par délibération du Conseil Municipal du 7 janvier 1986
Modifié par délibération du Conseil Municipal du 26 avril 1993, du 25 mars 2002, du 26 juin 2013 et du 24 septembre 2014
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme prescrite par délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2012
Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du Conseil Municipal du 22 juillet 2015
Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24 février 2016

I – Alimentation en eau potable

I.1– La ressource

I.2– Le réseau, les réserves

II – Réseau d’eaux usées

II.1 Le traitement

II.2– Le réseau, quartiers desservis

II.3– Projets

III – Réseau pluvial

IV – Déchets

IV.1 - Prestation de collecte des déchets ménagers

IV.2 - La commune est divisée en 6 zones: (mettre un plan)

IV.3 - Fréquence de collecte

IV.4 - Collecte des déchets verts et encombrants

IV.5 - Mise en place de la collecte sélective dans la commune

IV.6 - Déchèterie

I – Alimentation en eau potable

I.1 – La ressource

Le dernier recensement publié en janvier 2015 donne une population permanente de : **16 295 habitants**, et une capacité d'accueil estivale d'environ **40 000 personnes**.

La consommation en eau des habitants est estimée :

	2015
Population permanente	16 295
Consommation hivernale	4 100 m ³ /j
Population saisonnière	40 000
Consommation estivale	8 500 m ³ /j

Les ressources de la commune ont deux origines :

. une dotation du syndicat intercommunal Bandol/Ollioules/Six-Fours/Sanary, : 90 l/s ou 7 800 m³/j

. une prise d'eau sur le Canal de Provence : 60 l/s soit 5 200 m³/j dont 30 l/s en usage normal et 30 l/s en usage saisonnier.

I.2 – Le réseau, les réserves

En 2015, les réserves de la commune sont organisées comme suit :

. réservoirs de Desmazures : 1800 m³

. réservoirs de Pierredon : 2000 m³

. réservoirs de la Piole : 2100 m³

. réservoir de la Vernette : 2 000 m³

soit un total de : 7 900 m³

Le réseau d'adduction est donc structuré à partir des deux points d'alimentation : la station de pompage de la Baou, à l'est de la commune, et l'arrivée de la canalisation SCP en piémont du Gros Cerveau, et qui dessert les réservoirs de la Piole.

Les réservoirs de Desmazures et de Pierredon sont en partie alimentés par la station de pompage intercommunale.

Quatre étages de distribution correspondent à quatre niveaux de relief du territoire communal :

- un réseau haute pression alimenté par les réservoirs de La Piole alimente les constructions situées entre les cotes 100 et 176. L'eau du canal de Provence est dirigée sur le réservoir de la Piole, de celui-ci part une conduite Ø 600 jusqu'aux réducteurs, 600 mètres en aval, puis une conduite Ø 400 de 1500 mètres de longueur, puis sur une conduite de Ø 300 après réducteur.

- un réseau moyenne pression alimenté par les réservoirs de Pierredon alimente les constructions situées entre les cotes 60 et 100. Il comprend au départ des réservoirs de Pierredon une conduite maîtresse en Ø 400 qui se divise en 2 x Ø 250 par la desserte des secteurs nord et sud de cette zones. Des canalisations secondaires en Ø 125, 100 et 80 se branchent sur des deux conduites et irriguent l'ensemble des quartiers concernés.

- un réseau basse pression alimenté par le réservoir de Desmazures alimente les constructions situées sous la cote 60. Il comprend une conduite principale en Ø 300 et Ø 200 en direction de l'agglomération et de Portissol. Sur cette ossature sont branchées des canalisations secondaires en Ø 125, 100 et 80 qui irriguent l'ensemble des quartiers bas de la ville.

- un réseau basse pression alimenté par le réservoir de la Vernette dessert les constructions situées sous la cote des 50 m. Ce réseau comprend une conduite principale en ø 300 mm et alimente les quartiers sud-ouest de la commune. Celle-ci est alimentée par une conduite en ø 200 mm au départ du réservoir de Vernette et par une conduite en ø 400 mm issu du réseau haute pression via un réducteur de pression.

Le gestionnaire du réseau d'eau potable a réalisé en 2009 pour le compte de la commune le schéma directeur d'alimentation en eau potable faisant état d'un programme de travaux afin d'améliorer, d'optimiser et de sécuriser la distribution en eau potable de la commune.

II – Réseau d'eaux usées

En 2009, le syndicat intercommunal d'assainissement de Sanary/Bandol a réalisé le schéma directeur d'assainissement pour les réseaux d'assainissement des communes de Sanary et Bandol et pour la station de traitement des eaux usées.

II.1 – Le traitement

La station de traitement des eaux usées intercommunale de Bandol/Sanary, située sur la Pointe de la Cride, a une capacité de 60 000 EH et est dotée d'un système épuratoire de type biofiltre. Des travaux d'extension et de mises aux normes ont été réalisés.

Ces travaux ont consisté en la mise en place d'une deuxième file de traitement de biofiltre, de deux centrifugeuses pour le traitement des boues, une unité de ventilation et de désodorisation, un dispositif de supervision général de l'ensemble des ouvrages de traitement, un dispositif de réception des matières de vidange, un dispositif de lavage des sables et un ouvrage de traitement biologique des graisses.

Les eaux usées traitées de la station sont rejetées en mer via un émissaire de rejet de 1 540 m de longueur située à une profondeur de 45 m (diamètre 700).

II.2 – Le réseau, quartiers desservis

Le réseau d'assainissement est du type séparatif.

Dans le centre ville, il subsiste quelques vieux collecteurs en grès, mais pour le reste, l'essentiel du réseau est constitué de canalisations amiante ciment ou P.V.C. dont le diamètre varie de 150 à 600 mm.

Compte tenu de la topographie de la commune, le réseau comporte de nombreuses stations de relevage fonctionnant en série.

Station de Gallieni : Cette station est équipée de deux pompes de 130 L/s et d'une pompe de 160 L/s, d'un groupe électrogène et d'un dispositif de traitement des sulfures au chlorure ferrique. En cas de dysfonctionnement des stations, situées en aval, il est possible de refouler les effluents dans l'ancien émissaire, ce qui permet d'éviter un rejet dans le port.

Station de Baie de Cousse : Deux pompes de 90 L/s, pouvant fonctionner simultanément, et une pompe de 120 L/s. La surverse de la fosse de pompage est reliée à un émissaire de secours. Un groupe électrogène permet d'alimenter cette station, mais également les stations de Cécile Sorel et de Corniche.

Station de Cécile Sorel : Cette station est équipée de trois pompes de 130 L/s, dont une en secours et d'un dispositif de traitement des sulfures au chlorure ferrique.

Station de la Corniche : Cette station a été supprimée en 2013 suite à la réalisation d'un fonçage par microtunnelier.

Station de la Plage de la Gorguette : Deux pompes de 10 L/s, dont une en secours, et une unité de traitement des sulfures au chlorure ferrique.

Station de L' Aricot : Deux pompes de 25 L/s, dont une en secours, et un groupe électrogène qui permet d'alimenter également la station de Juliette et de Gorguette.

Station de Juliette : Deux pompe de 20 L/s, dont une en secours.

Station de Canolle : Deux pompes de 5 L/s, dont une en secours.

Station du Grand Vallat (viaduc): Deux pompes de 5 L/s, dont une en secours.

D'autre part une canalisation Ø 500 recueille l'ensemble des eaux usées de la commune voisine de Bandol, et traverse la baie de Bandol pour diriger les eaux usées de cette commune vers la station intercommunale de La Cride.

II.3 – Projets

Le schéma directeur d'assainissement fait état d'un programme de travaux afin d'améliorer et d'optimiser les réseaux, de prendre en compte les extensions de réseaux. En particulier, il est prévu de créer un poste de relevage situé au niveau de la digue du phare, qui pourra refouler les effluents jusqu'à la station d'épuration de la Cride. Ceci permettra de diminuer fortement les débits transitant par les postes de relevage de Baie de Cousse et Cécile Sorel.

III – Réseau pluvial

Un schéma directeur d'assainissement pluvial de la commune de Sanary a été réalisé en 2009 et présente l'état des lieux de la commune : La commune de Sanary-sur-Mer possède un réseau d'assainissement pluvial séparatif composé de 47 km de collecteurs enterrés, un faible linéaire de fossés (9.3 km) dans les zones urbanisées et neuf bassins de rétention.

Suite à l'état des lieux de l'assainissement pluvial le réseau semble adapté à l'urbanisation actuelle de la commune, aussi bien en termes de structure que de dimension. Après enquêtes, il s'avère tout de même que des problèmes existent, notamment chemin de l'Huide. Un programme de travaux a été établi afin d'optimiser les réseaux, de traiter les dysfonctionnements et d'atteindre les objectifs fixés.

Les objectifs recherchés sont :

- protection des habitations et des voiries pour une occurrence de pluie définie en fonction des enjeux ;
- non aggravation de la situation en aval ;
- compensation de l'augmentation des débits liée à l'urbanisation future.

IV – les Déchets

Un Plan Interdépartemental d'élimination des Déchets ménagers du Var a été élaboré. Il doit permettre d'aboutir à une gestion coordonnée des types de déchets suivants :

- les déchets « ménagers » :
 - les ordures ménagères des résidents et touristes,
 - les encombrants ménagers, gravats et déchets verts,
 - les déchets spéciaux,
 - les déchets verts des services techniques des collectivités,
- les déchets industriels et commerciaux banals collectés avec les déchets ménagers
 - les déchets industriels :
 - les déchets industriels spéciaux,
 - les déchets toxiques en quantité dispersée,
 - les déchets d'activités de soins (notamment hospitaliers),
 - les déchets industriels banals,
 - les déchets d'équarrissage,
 - les déchets du bâtiment et des travaux publics.

Collecte sur Sanary

La collecte des déchets ménagers est réalisée par un prestataire privé « SITA SUD » avec une fréquence décrite ci-après.

IV.1 - Prestation de collecte des déchets ménagers

Les prestations qui seront assurées par l'entreprise SITA SUD sont les suivantes :

- collecte des ordures ménagères
- collecte du tri sélectif
- collecte des encombrants
- collecte des déchets.

IV.2 - La commune est divisée en 6 zones

- ✓ **Zone 1:** Au nord de l'autoroute
- ✓ **Zone 2:** Quartier de la Millière, de la Guicharde, de la Vernette, de la plaine du Roy, de Beaucours, de la Cride, du Rosaire, de Portissol, la Poussaraque, la Gorguette
- ✓ **Zone 3:** Quartier Saint Roch, des Prats, Nord du Centre ville
- ✓ **Zone 4:** Est du Centre ville
- ✓ **Zone 5:** Hyper Centre et Ouest du Centre ville
- ✓ **Zone 6:** Grands Axes: (Ancien chemin de Toulon, route de la Gare, route de Bandol, chemin de la Buge et Corniche du Soleil)

IV.3 - Fréquence de collecte

Zones 1 et 2

Période hivernale du 15 septembre au 15 juin : 3 jours de collecte des OM: Lundi, Mercredi et Vendredi

Période Estivale du 15 juin au 15 septembre : 5 jours de collecte des OM: Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi

La collecte des emballages ménagers s'effectue le Jeudi.

Zone 3

Toute l'année: 5 jours de collecte des OM: Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi

La collecte des emballages ménagers s'effectue le Jeudi.

Zone 4

Période hivernale du 15 septembre au 15 juin : 6 jours de collecte pour les Ordures Ménagères: Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi et Dimanche

Période Estivale du 15 juin au 15 septembre:

Le matin 6 jours de collecte des OM par semaine : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi, dimanche et Une collecte tous les soirs

La collecte des emballages ménagers s'effectue le Jeudi matin.

Zone 5

Période hivernale : du 15 septembre au 15 juin : Une collecte tous les jours le matin et une repasse le vendredi et samedi soir

Période Estivale du 15 juin au 15 septembre : Deux collectes par soirs, le matin et le soir

La mise en place de la collecte du tri sélectif en centre ville en phase d'étude

Zone 6

Toute l'année une collecte tous les jours des ordures ménagères.

La collecte des emballages ménagers s'effectue le Jeudi matin.

Le jeudi, il y aura à la fois la collecte des ordures ménagères et la collecte du tri sélectif avec deux véhicules différents.

IV.4 - Collecte des déchets verts et encombrants

La collecte des déchets verts et des encombrants se fait sur rendez vous.

IV.5 - Mise en place de la collecte sélective dans la commune

La collecte sélective en porte à porte a été mise en place dans l'ensemble de la commune hormis le centre ville. Cette mise en place est à l'étude et sera effective courant 2010

IV.6 - Déchèterie

Il n'y a pas d'activités industrielles produisant des déchets spécifiques sur la commune. Par contre la commune a mis en place une déchèterie située dans le quartier de la Baou, et qui peut accueillir, en vue de recyclage :

- L'huile minérale de vidange usagée
- L'huile végétale de friture usagée
- Les gravats
- Les déchets de tailles, de tonte et de coupe des végétaux
- Les déchets incinérables ou monstres
- Le carton
- La ferraille
- Les matelas et coussins de canapé
- Le verre et le verre plat
- Le plastique
- Les piles
- Les batteries
- Les textiles
- Les DMS (Déchets Ménagers Spéciaux): bidons de peinture, de solvants, acides et bases, produits phytosanitaires, aérosols, produits pâteux autres que peinture, etc....
- Le Placoplatre
- Les pneumatiques